



Séance du 27 février 2024 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Vice-Président</u>	M. Alain Biedermann
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	Mme Véronique Martin Capriati M. Daniel Favre

47 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Elyazid Mouhsine, Kirsti de Mestral, Pieter Volgers, Thomas Buchanan, Alexandre Liardet, Catherine Moret Neyroud. M. Mathieu Felix ne s'est pas excusé.

Le quorum étant atteint, le Vice-Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 30 janvier 2024

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz relève une erreur dans la conclusion du rapport de la CoFIN du préavis no 15/23, à savoir qu'une majorité de la commission des finances a approuvé le préavis, et non pas l'unanimité de la commission. Le procès-verbal a été corrigé à la page 205.

Mme Ancilla Tétaz demande de rajouter l'information « hors des cases » dans son intervention en page 208.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est accepté à une large majorité, avec 4 abstentions, et les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Vice-Président félicite M. Olivier Gétaz qui a été élu à la Municipalité en date du 4 février 2024, suite au départ de M. Nicolas Suter. Avec un taux de participation de 28.96%, M. Olivier Gétaz a été élu avec 363 voix (majorité absolue 317), contre 252 voix pour M. Pieter Volgers.

Conformément à l'art. 10 du règlement du Conseil communal, et après le délai de recours de 3 jours, le Bureau du Conseil a procédé à l'assermentation de M. Olivier Gétaz en date du 8 février 2024. A cette occasion, la régularisation de l'assermentation de Mme la Municipale Catherine Zweifel a également été effectuée.

Les 2 objets proposés aux votations fédérales du 3 mars 2024 sont :

- l'initiative pour une 13ème rente AVS
- l'initiative sur les rentes

En raison de l'absence de la secrétaire Mme Véronique Kobler le dimanche 3 mars, Mme Véronique Martin Capriati est nommée ad intérim pour la remplacer. Il la remercie d'avance pour sa disponibilité ce jour et adresse également ses remerciements à la secrétaire pour sa marche à suivre détaillée.

Le Vice-Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Assermentation

Le Vice-Président procède à l'assermentation de M. Jacques Regli de la liste Entente Aubonnoise en remplacement de M. Olivier Gétaz, élu à la Municipalité le 4 février 2024.

4. Rapports des commissions - Préavis no 16/23 – Récupération des eaux de pluie aux serres communales et équipement de la place pour les gens du voyage

M. Christian Streit donne lecture du rapport de la commission suivi par M. Yves Meylan pour le rapport de la CoFIN.

La commission ad hoc ainsi que la commission des finances, à l'unanimité de leurs membres, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de CHF 108'000.00 TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs (compte n°9282.02 du bilan).

Le Vice-Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

M. François Strauss demande des détails sur la procédure de nettoyage du filtre de la citerne.
M. le Municipal Laurent Auchlin lui répond que le nettoyage sera réalisé manuellement.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 16/23 – Récupération des eaux de pluie aux serres communales et équipement de la place pour les gens du voyage est accepté à l'unanimité.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie le Conseil pour son soutien et indique que le projet sera réalisé avant le début des beaux jours.

5. Rapports des commissions - Préavis no 18/23 – Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école en vue de l'accueil parascolaire

Mme Suzanne Auchlin donne lecture du rapport de la commission, suivie par Mme Patricia Baiutti Rouvenaz pour le rapport de la CoFIN.

La commission ad hoc ainsi que la commission des finances, à l'unanimité de leurs membres, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder à l'étude mentionnée dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 205'000.00 TTC pour la réalisation de l'étude de la transformation du bâtiment de la petite école en vue de l'accueil parascolaire
- autorise la Municipalité à prélever cette somme dans un premier temps sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir ce montant en même temps et sur la même durée que le crédit principal (d'ouvrage) ou en cas d'abandon ou de refus du projet par un amortissement extraordinaire

Le Vice-Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

Mme Florence Widmer exprime son étonnement, bien que ce ne soit qu'un préavis de crédit d'études, à propos de la dernière phrase du rapport de la commission ad hoc, indiquant que le futur emplacement du PPLS ainsi que les cours de cuisine ne sont pas encore définis. Mme la Municipale Sandra Linder indique qu'elle préfère ne pas fournir d'informations pour le moment, étant donné la nature des circonstances, tel un jeu de dominos. Cependant, elle ajoute que les pistes envisagées sont très prometteuses.

Mme Anaïs Piguet exprime son inquiétude quant à la capacité de la petite école à accueillir tous les enfants des classes de la 5P à la 8P. Mme Suzanne Auchlin répond en affirmant que selon les informations fournies, la capacité d'accueil pour tous les enfants sera suffisante.

Mme Véronique Martin Capriati demande si la question de la circulation sur le site, notamment concernant les parents venant chercher les élèves en voiture, a été prise en

compte. Mme la Municipale Sandra Linder répond en affirmant que cet aspect a bien évidemment été pris en compte, car il fait partie intégrante de l'étude de mobilité complète.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 18/23 – Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école en vue de l'accueil parascolaire est accepté à une large majorité avec 3 non et 3 abstentions.

Mme la Municipale Sandra Linder exprime ses remerciements au Conseil pour son vote, soulignant que cela permettra de faire progresser ce projet global.

6. Elections

Selon l'art. 13 du RCC, le président et le vice-président sont nommés au scrutin individuel secret, les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement et mention en est faite au procès-verbal.

a. Président

M. Philippe Cretegy présente la candidature de M. Alain Biedermann, qui accepte et est élu par acclamation.

b. Vice-Président

M. Yves Meylan présente la candidature de M. Philippe Cretegy, lequel accepte. M. Christian Streit présente la candidature de M. Diego de Haller, lequel accepte. L'élection se fait par bulletin secret. M. Diego de Haller est élu avec 28 voix (majorité absolue à 25) contre 17 voix pour M. Philippe Cretegy.

c. Membre commission achat/vente de terrain

Mme Marlène Matos-Mendes présente la candidature de M. Dan Rapin. M. Fabien Bettens présente la candidature de M. Luc-Olivier Suter. M. Marc Perrenoud présente la candidature de M. Thibault Muller. Mme Anaïs Piguët présente la candidature de Mme Florence Widmer. Tous acceptent leur candidature.

L'élection se fait par bulletin secret. M. Dan Rapin est élu avec 17 voix, contre 9 voix pour M. Luc-Olivier Suter, 5 voix pour M. Thibault Muller et 13 voix pour Mme Florence Widmer.

7. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 12% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 63% de CHF 362'000.00
- Mise aux normes électriques bâtiments communaux : 68% de CHF 165'000.00

- Modernisation contrôle accès Salto : 91% de CHF 470'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 94% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 59% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 46% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 55% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 2% de CHF 713'000.00
- Création escaliers de secours et couvertures préau Cœur : 1% de CHF 111'550.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 45% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 0% de CHF 192'000.00

Taux moyen de la dette : 1.23%. Etat de la dette à ce jour : CHF 19'810'250.00.

M. Daniel Favre interpelle M. Auchlin sur les chiffres présentés et demande s'il sera possible d'obtenir des détails sur l'étude concernant les 94% de l'interface de la Gare d'Allaman. M. le Municipal Laurent Auchlin transmet cette demande à ses collègues.

M. le Municipal Laurent Auchlin revient sur le sujet des cartes d'accès à la déchetterie, réitérant que la décision a été prise de n'attribuer qu'une carte par ménage, dans un souci d'économie, d'écologie et de sécurité. Il rappelle que les cartes supplémentaires peuvent être demandées via un formulaire en ligne sur le guichet virtuel moyennant le versement d'une caution de CHF 20.-.

Il mentionne ensuite le sujet des correspondances évoquées lors de la dernière séance. Les correspondances d'ordre général sont envoyées à un représentant par ménage, sans égard au statut matrimonial des personnes constituant ce ménage. Il convient de noter qu'à l'inscription auprès de l'office de la population, la première personne inscrite est désignée comme personne de référence, conformément à une pratique fédérale. Cependant, les citoyens ont la possibilité de modifier cette désignation en s'adressant directement au service de la population pour remplacer le destinataire actuel. Il encourage tous ceux qui souhaitent effectuer ce changement à le faire.

Il informe que l'accès à la chapelle Saint-Étienne sera assuré, grâce à un accord trouvé avec la paroisse concernant les heures d'ouverture. Les personnes souhaitant s'y rendre individuellement en dehors de ces heures peuvent contacter directement le greffe.

Il annonce finalement qu'il y aura une distribution gratuite de terreau et de copeaux directement à la déchetterie, de mi-avril à fin-mai. Les personnes intéressées devront apporter leurs propres contenants.

M. le Municipal Olivier Gétaz remercie pour les votes lors de son élection et revient sur ses 19 mois de présidence du Conseil, qu'il a eu l'honneur et le plaisir de servir. Durant cette période,

il a pu mettre en place plusieurs améliorations, notamment avec l'introduction du système SuisseVote lors des votations, la digitalisation des envois, la mise en place d'une marche à suivre claire, l'instauration de modèles de rapport de commission et la réorganisation de la disposition de la salle lors des séances du Conseil. Il a particulièrement apprécié les débats qui ont toujours eu lieu dans le respect et l'harmonie et se réjouit à l'idée des nouveaux défis qui l'attendent en tant que Municipal.

Il revient sur la fuite de la fontaine de la Grand-Rue, signalée lors de la dernière séance. Cette fontaine a été restaurée à l'automne 2020 et une entreprise spécialisée est en train d'analyser la fuite pour comprendre ce qu'il s'est passé. Un rendez-vous sur place est prévu avec un tailleur de pierre. Il précise que cette fontaine fait partie de l'inventaire des monuments historiques, qui recense au total 26 fontaines sur le territoire de la Commune incluant Montherod et Pizy.

Mme la Municipale Catherine Zweifel prend la parole pour annoncer, en collaboration avec MRT (Morges Région Tourisme) que la chasse au trésor "Barbet le Farfadet & le Mystère du Diamant Bleu" offrira une expérience ludique et culturelle à Aubonne. Cette chasse au trésor sera disponible dès le vendredi 29 mars 2024, à savoir le premier jour des vacances de Pâques. Inspirée par l'histoire locale et le patrimoine, cette activité met en scène Barbet le Farfadet dans une quête pour retrouver un diamant bleu mystérieusement disparu. Les détails seront disponibles dans l'édition de mars de l'Aubonn'Infos, avec des réservations à effectuer en ligne pour les familles intéressées, à un tarif de 39 francs par groupe. Les sacs à dos avec instructions seront disponibles à l'Hôtel de ville les mercredis après-midi et au point info les week-ends de 10h à 14h. Conçue pour un public dès 10 ans et accessibles pour les personnes en situation de handicap, cette aventure promet une immersion divertissante dans la région vaudoise.

Elle annonce ensuite que Aubonne Bouge revient du 1er au 31 mai 2024, offrant une gamme variée d'activités physiques et culturelles gratuites pour tous les habitants. Cette initiative soutenue par la commission culturelle et sportive permet à chacun de trouver une activité qui lui plaît ou de découvrir de nouvelles passions. La gratuité encourage une participation plus large et permet aux organisateurs d'activités de se faire connaître. Ceux qui souhaiteraient proposer une activité, que ce soit du sport, des loisirs créatifs ou autre, peuvent le faire en envoyant un courriel au greffe.

Mme la Municipale Sandra Linder répond à M. Charles Gabella suite à sa volonté lors du dernier Conseil d'avoir une vision budgétaire spécifiquement pour l'établissement scolaire Féchy-Aubonne. Elle renvoie au plan d'investissement annexé au préavis du budget 2024, disponible à tous les conseillers. À savoir, tout d'abord, le premier crédit voté pour le crédit d'études concernant la construction et le réaménagement du site du château (y compris MEP piscine) pour un montant de CHF 362'000.00. Les crédits à venir sont les suivants : Nouvelles constructions scolaires site du Château pour CHF 18'500'000.00, transformation du site de l'école ménagère en UAPE (y compris le crédit d'études 18/23) pour CHF 5'000'000.00, et la suite scolaire au Chêne avec centre culturel (moyen terme - législature 26-31) pour CHF

10'000'000.00. Elle précise que ces montants sont des estimations. Il est de pratique constante que tant qu'un préavis n'est pas déposé, une estimation est indiquée dans le plan d'investissement. Ces informations sont données en toute transparence depuis le début du projet. La planification scolaire est un projet à plusieurs étapes sur le long terme, et le budget pour chaque étape est connu au moment du dépôt du crédit d'ouvrage.

Elle mentionne ensuite les prochaines activités prévues à la Bibliothèque jeunesse. À savoir, des après-midi conte et lecture les mercredis après-midi 28 février et 20 mars 2024, ainsi qu'une soirée jeux, déjà complète, le vendredi 22 mars. De plus, une matinée récréative est prévue le samedi 23 mars. À l'exception de la soirée jeux, les activités se déroulent sans inscription préalable.

M. le Syndic Yves Charrière revient sur le déploiement du système Salto suite au préavis 02/22. Il mentionne que la quasi-totalité des portes ont été équipées et que plus de 700 badges ont été distribués. Le budget du préavis prévoyait un montant de CHF 470'000.00, incluant des divers et imprévus pour CHF 40'000.00. Il informe que, à ce jour, le solde restant est de CHF 13'700.00, sans prendre en compte les divers et imprévus. Dès lors, avec ce solde restant, des améliorations supplémentaires sont prévues. Il précise que le planning prévu dans le cadre de ce préavis 02/22 a été respecté, puisque tout sera finalisé d'ici la fin de l'année 2024.

Il annonce ensuite que la Municipalité a décidé de réaliser une étude préliminaire de projet (MEP) pour l'aménagement de la place de la Gare. Un préavis à ce sujet sera soumis prochainement.

Finalement, il informe que la piscine, qui s'apprête à entamer sa 52ème saison, présente un état technique totalement obsolète. Un bureau spécialisé dans les piscines publiques travaille actuellement sur une transformation complète de la piscine. La Municipalité souhaite maintenir l'exploitation de la piscine pendant sa rénovation. La mise à l'enquête devrait avoir lieu fin 2024, suite à un préavis à venir. Ensuite, les travaux pourront se dérouler dès la fin de la saison d'exploitation 2025 jusqu'au début de l'exploitation de l'été 2026.

M. Yves Meylan demande si les propositions de la salle de gymnastique seront prises en compte. À cela, M. le Syndic Yves Charrière répond que bien évidemment, toutes les propositions ont été prises en compte. Il précise encore que la technique de la piscine ne sera pas intégrée dans la salle de gymnastique, et que la pompe à chaleur sera commune aux deux installations. Il informe également que la buvette de la piscine ne respecte plus les nouvelles normes d'hygiène en vigueur et qu'une solution devra être trouvée dans l'intervalle de la rénovation, mais après la saison 2024.

M. Charles Gabella demande si quelque chose sera fait pour corriger le problème de la piscine qui plonge d'environ 20 cm d'une extrémité à l'autre. M. le Syndic Yves Charrière admet qu'il y a des problèmes de génie civil qui seront bien évidemment corrigés lors de la rénovation.

Le Vice-Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Questions, vœux et divers

Mme Evelyne Lenoble exprime le souhait d'une amélioration de l'aspect visuel de la place de la Gare et demande que le nom de la Commune d'Aubonne soit affiché, afin que les voyageurs sachent où ils se trouvent en arrivant en transport public.

M. Guy Maurer interpelle la Municipalité concernant la carte supplémentaire de la déchetterie à CHF 20.00 pour connaître son coût. M. le Municipal Laurent Auchlin lui répond qu'il ne faut pas oublier de prendre en compte le prix de manutention de chaque carte.

M. Thibault Muller signale que des remorques privées sont garées depuis plusieurs mois sur l'avenue de Savoie et à la rue du Chaffard, occupant des places blanches, et demande à la Municipalité si ces véhicules ont le droit d'y stationner. M. le Syndic Yves Charrière répond qu'il s'agit d'un point de compétence de la police. Avant le nouveau règlement de police, les véhicules pouvaient être garés sur les places blanches tant qu'ils avaient une plaque d'immatriculation. Ce n'est cependant plus le cas. Désormais, les agents de sécurité publique doivent passer plusieurs fois pour constater que le véhicule n'a pas bougé, puis contacter les propriétaires. Pour le cas des remorques, il confirme que la police en a déjà pris note.

M. Charles Gabella revient sur le dossier de Bougy-Saint-Martin et sur l'information parue dans le Journal de Morges le 16 février 2024, mentionnant que la procédure entamée était erronée et qu'il était nécessaire de la recommencer. Il demande à la Municipalité quelle sera la nouvelle procédure et de fournir des informations sur le planning prévisionnel. En réponse, M. le Syndic Yves Charrière indique que l'article fait suite à une nouvelle acquisition du propriétaire, le rendant ainsi unique bordier des chemins. Il précise que la mise à l'enquête reste valable et qu'aucun redémarrage n'est nécessaire. La question à laquelle il a fallu répondre était de savoir si l'on pouvait convertir une planification CAMAC en planification routière, ce qui a été confirmé et qui est une pratique déjà existante dans le Canton. La mise à l'enquête reste donc valable. Il explique que la différence réside dans le fait que lors d'une procédure CAMAC, les oppositions peuvent être levées par la Municipalité, tandis que la procédure de planification devra repasser devant le Conseil. A l'heure actuelle, le dossier circule toujours dans les services de l'État, en attente de la synthèse. Il confirme que la procédure n'est pas incorrecte, mais qu'elle a évolué.

M. Philippe Cretegnny prend la parole pour recommander le spectacle du Théâtre de la Dentcreuze à la salle de l'Esplanade d'Aubonne, soulignant son caractère enchanteur et la qualité de la performance. Le spectacle est à découvrir jusqu'au 16 mars.

M. Luc-Olivier Suter questionne la Municipalité au sujet de l'article paru dans la presse le 20 février 2024 concernant la vente du bâtiment loué au restaurant Njorden, mentionnant que « Le torchon brûle entre la Municipalité et le prestigieux restaurant ». Il souhaite connaître l'avis de la Municipalité à ce sujet et se demande si la véritable raison est liée au fait de ne pas vouloir financer des établissements que tous les citoyens ne fréquentent pas forcément. M. le Municipal Laurent Auchlin l'invite à lire le communiqué de presse du mois de janvier 2024 et confirme que le chef Deslarzes est un excellent cuisinier.

M. Yves Meylan informe que le passage le long des immeubles en venant de la place de la Gare en direction du Chemin des Clos, puis jusqu'au Chemin du Dr. Yersin est mal éclairé en raison de plusieurs lampes défectueuses. Il demande de transmettre cette information aux services compétents car le chemin devient dangereux, notamment dans les escaliers.

Mme Lindsay Lessard demande si les préavis datant d'avant 2020 sont disponibles sur le site de la Commune, à savoir qu'ils sont disponibles dans l'onglet Archives.

M. Frédéric Grosjean intervient au sujet de la tranchée le long du terrain de foot, maintenant remplacée par des troncs d'arbres et des cailloux, et demande combien de temps cette situation va perdurer. M. le Municipal Laurent Auchlin annonce que le plan et les devis ont été reçus pour trouver une solution pérenne et plus esthétique. Un préavis sera déposé prochainement.

M. Dan Rapin fait suite au dossier de la place de la Gare et s'interroge sur l'inclusion des autres arrêts de bus concernant la mise en conformité avec la loi sur les handicapés. Il précise que cette loi exigeait que les quais soient aux normes d'ici fin 2023. M. le Syndic Yves Charrière confirme qu'effectivement, ce n'est pas encore déterminé dans le temps, mais tous les quais seront traités pour les mettre en conformité, les uns après les autres. Il précise qu'en attendant que les quais soient traités, la Commune assumera ses obligations légales avec notamment une participation aux frais de transport de remplacement si nécessaire.

Le Vice-Président, et nouvellement élu Président, clôt la séance de Conseil communal à 22h11 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 26 mars 2024 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Alain Biedermann

Véronique Kobler

Vice-Président

Secrétaire